



INSTRUCTIONS DE COURSE

TOUR AUTOUR DU GOLFE

Société des Régates de Vannes (AO)

Grade 5B

Samedi 15 Juin 2024

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.4 l'avis de course et ses annexes

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course : le comité de course enverra alors le pavillon L sur le bateau comité et communiquera l'information par VHF ou à la voie.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information en version électronique à l'adresse suivante **srvannes.fr**.

ANNEXE ZONES DE COURSE

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 il n'y aura pas de signaux à terre.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe
15/06/24	Toutes

- 6.1.a **Briefing** sur la plage d'Arradon à droite de la cale de mise à l'eau à **8h45**.
- 6.1.b **Emargement départ sur l'eau** au bateau comité (bien s'assurer de la prise en compte de son émargement par le bateau comité de **9h15 à 9h45**)
- 6.2 L'heure prévue pour le **signal d'avertissement** de la première course chaque jour est **10 H**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 les autres départs seront donnés à proximité de l'arrivée de la course précédente.
- 6.5 Pas de sigal d'avertissement après 16H.
- 6.6 Remise des prix 18h30 au club house de la SRV 21 allée des frère Cadoret, Conleau
- 6.7 56000 Vannes

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont
Pavillon Guépard
Pavillon catamaran F18
Pavillon dériveurs et tradi pavillon blanc siglé série

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course (Golfe du Morbihan) est défini en **annexe ZONES DE COURSE** (carte SHON n°7137L- navicert 246)

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Le numéro du parcours à suivre sera affiché sur une ardoise sur le tableau arrière du bateau comité avant le signal d'avertissement.
- 9.3 Parcours longue distance : il n'y aura pas de bouée de dégagement, le départ de la course se fera dans le sens du parcours.

9.4 Pavillon jaune,

lors d'un parcours longue distance si le bateau comité envoie un pavillon jaune, cela signifie : « une ligne d'arrivée va bientôt être mouillée. Une fois la ligne franchie, attendez l'arrivée du dernier bateau en course. Une fois ce dernier bateau arrivé, un nouveau départ sera donné pour continuer le parcours tel que défini avant l'interruption ».

10. MARQUES

10.1

Départ	Arrivée normale
BC et bouée jaune	BC et Bouée jaune

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées sur la carte du SHON (article 8 zone de course). Il est recommandé de respecter le balisage, l'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques et balises du golfe et de la rivière d'Auray.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**. Elle sera située devant Arradon pour le premier départ.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Il n'y aura pas de changement de bord

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée, bouée jaune ou marque de parcours**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 il n'y a pas de temps cible.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

ANNEXE ZONES DE COURSE

18 CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retiré
Quand **quatre** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information sur svannes.fr, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 *[DP] [NP]* Un émargement (sortie et retour) sera mis en place
Emargement Départ voir point 6.1.b des présentes IC. (sur l'eau)
Emargement Arrivée le pointage sur la ligne d'arrivée de la dernière course du jour.
- 19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon SRV.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés le pavillon SRV.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau et le port d'Arradon.

26. PRIX

Un classement dériveurs en temps compensé

Un classement dériveurs traditionnels en temps compensé

Un classement Guépards en temps réel

Un classement catamarans en temps compensé

En outre toute classe de plus de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction

Les prix seront distribués comme suit : les trois premiers de chaque classe seront récompensés lors de la remise des prix, présence d'au moins un membre de l'équipage indispensable pour récupérer les lots,

la remise des prix s'effectuera à partir de 18h30 au club house de la SRV 21 allée des frères Cadoret 56000 VANNES

Information complémentaires

Le canal VHF de course sera communiqué lors du briefing

Coefficient de marée 39 le matin 38 l'après-midi

Basse mer 8h09 Pleine mer 14h22

Arbitres désignés :

President du Comité de course : Philippe Paquier

ANNEXE PARCOURS

Tous les parcours pourront être inversés (envoi pavillon R)

Bien prendre en compte l'usage possible du pavillon jaune (règle 9.4 des IC)

Il convient donc de vérifier qu'une arrivée sous pavillon jaune ne s'effectue pas à proximité des marques avec *

PARCOURS N° 1 : Tour de l'île d'ARZ

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Perche verte L'Escobez à laisser à **TRIBORD**.
- 3- * Perche rouge les 3 pierres à laisser à **BABORD**.
- 4- * Ile de LERNE à laisser à **TRIBORD** (Le comité signale qu'il convient d'arrondir très largement l'île de LERNE du fait de vasières débordantes)
- 5- * Bouée rouge Bilhervé à laisser à **TRIBORD**.
- 6- * Bouée verte Ilur à laisser à **BABORD**
- 7- * Bouée cardinale Sud DRENEC à laisser à **TRIBORD**.
- 8- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 9- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 10- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). Sauf Skiffs et catamarans

Pour les Skiffs et Catamarans

- 11- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 12- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 13- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 2 : Grand parcours Arradon

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

1- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.

2- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.

3- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 3 : Grand Tour Ile aux moines

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

1- * Bouée cardinale Logoden à laisser à **TRIBORD**.

2- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **BABORD**.

3- * Bouée cardinale Sud Creizic à laisser à **BABORD**.

4- * Pointe sud Ile aux moines Penhap à laisser à **BABORD**.

5- * Ile Stibiden à laisser à **BABORD**.

6- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.

9- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.

10- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). *Sauf Skiffs et catamarans*

Pour les Skiffs et Catamarans

11- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.

12- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.

13- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

ANNEXE ZONES DE COURSE

PARCOURS N° 4 : Tour Ile aux moines

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **BABORD**.
- 3- * Bouée cardinale Sud Creizic à laisser à **BABORD**.
- 4- * Pointe sud Ile aux moines Penhap à laisser à **BABORD**.
- 5- * Tourelle Rouge L'Oeuf à laisser à **BABORD**.
- 6- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 9- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 10- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). *Sauf Skiffs et catamarans*

Pour les Skiffs et Catamarans

- 11- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 12- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 13- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 5 : Retour Berder Direct

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC). *Devant Berder*

- 1- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). *Sauf Skiffs et catamarans*

Pour les Skiffs et Catamarans

- 3- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 4- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 5- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

PARCOURS N° 6 : Retour Berder Tour Ile aux moines

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC). Devant Berder

1- * Pointe sud Ile aux moines Penhap à laisser à **BABORD**.

2- * Tourelle Rouge L'Oeuf à laisser à **BABORD**.

3- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.

4- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.

5- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). *Sauf Skiffs et catamarans*

Pour les Skiffs et Catamarans

6- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.

7- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.

8- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

ANNEXE ZONES DE COURSE



